



Assemblée générale

Distr. limitée
3 mars 2021
Anglais
Original : français

Soixante-quinzième session

Point 130 n) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchéquie, Turquie et Ukraine : projet de résolution

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Albanie, Andorre, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Monténégro, République de Moldova et Saint-Marin

